Fonctionnement et consignes pour le recyclage des plastiques agricoles au Témiscouata

Pour un recyclage efficace, il est très important de respecter les étapes de tri car seuls les plastiques bien secoués, triés et séparés par catégories sont acceptés.

Voici les plastiques agricoles concernés par le recyclage

- Emballages de balles rondes ou carrées
- Emballages en tube (boudin)
- Toiles de plastique (silo fosse)
- Toiles pour ensilage
- Ficelles - Cordes
- Filets*
-
- Petits sacs de semences, pesticides et fertilisants
- Sacs de moulées, tourbe, ripe, litière
- Gros sacs de vrac de semences, pesticides et fertilisants (attachez en paquets de 6)

<u>Une procédure facile en quelques étapes</u>

1. Contactez la RIDT au (418) 853-2220 poste 2 pour vous inscrire
2. Recevez gratuitement les sacs AgriRÉCUP et les affiches de tri
3. Triez chaque type de plastique selon les consignes pour ne pas mélanger certaines matières dans les sacs.
4. Enlevez le maximum de débris en secouant les plastiques.
5. Placez chaque type de plastique dans un sac AgriRÉCUP, sauf les BigBag
6. Refermez solidement le sac pour qu'il ne s'ouvre pas
7. Apportez les sacs au point de dépôt.

5 points de dépôt des plastiques agricoles au Témiscouata

- Écocentre Dégelis	297, route 295 à **Dégelis**	(418) 853-2172
- Écocentre Squatec	90, route 295 nord à **Saint-Michel-du-Squatec**	(418) 855-5484
- Ferme Prés & Monts	716, rang des Prés-Verts à **Pohénégamook** (passez par l'entrée du bas)	
- Ferme de la Vallée	188, 4e rang à **Témiscouata-sur-le-Lac** (Notre-Dame-du-Lac)	
- Près des étangs aérés	188, rue Raymond à **Saint-Louis-du-Ha! Ha!**	

Aucune autre matière n'est acceptée. Tous les plastiques doivent être ensachés, rien en vrac sauf les paquets de BigBag.

** pour le moment, les sacs de filets seront accumulés par la RIDT en attendant de trouver un moyen de les recycler ou les valoriser.*

Depuis le 1er avril 2023,

- *aucun plastique agricole n'est accepté dans les écocentres de Témiscouata-sur-le-Lac et Pohénégamook*
- *tous les plastiques agricoles apportés dans les écocentres de Dégelis et Saint-Michel-du-Squatec doivent obligatoirement être triés et mis en sacs selon les consignes mentionnées précédemment.*
  Dans le cas contraire, des frais d'enfouissement seront applicables.

Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata **www.ridt.ca**
369, avenue Principale Dégelis, Québec G5T 2G3 418-853-2220